

COMMISSION FINANCIERE ET STATISTIQUE DU 27 OCTOBRE 2008

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 OCTOBRE 2008

- NOTE D'INFORMATION -

**LA MASSE SALARIALE, L'EMPLOI ET LES EXONERATIONS
DU SECTEUR ASSOCIATIF EN 2007**

On estime à plus d'un million les associations présentes sur le territoire national¹ (Métropole et DOM). En 2007, 168 893 d'entre elles relevaient du Régime Général. Elles ont employé près de 1,6 million de salariés et versé une masse salariale de près de 30 milliards d'euros.

Entre 1997 et 2007, l'emploi dans les associations a augmenté de 24 % et la masse salariale de 57 %, traduisant le dynamisme du secteur par rapport au reste du privé. Entre 2006 et 2007, environ 41 000 emplois ont été créés (+2,5 %) et la masse salariale a progressé de 5,3 %, ce qui se traduit par une augmentation de 2,7 % du salaire moyen par tête (SMPT).

En 2007, le secteur associatif représente 8,6 % de l'ensemble des établissements privés, 6,4 % de la masse salariale et 9,1 % de l'effectif correspondant. Ainsi, au niveau national, près d'un salarié sur dix travaille dans le secteur associatif.

La répartition est inégale sur le territoire. Les départements qui présentent une part importante du secteur associatif dans le secteur concurrentiel, en termes d'effectifs et donc en termes de masse salariale versée, sont en majorité des départements situés au Sud. A l'inverse, dans les départements plus urbains - notamment franciliens, la part de l'emploi associatif dans le secteur privé est beaucoup moins importante.

En 2007, le montant des cotisations exonérées dont bénéficie le secteur associatif concurrentiel s'élève à 2 milliards d'euros, soit plus de 10,5 % des 19 milliards d'exonérations des entreprises du secteur concurrentiel. Il est en augmentation de près de 11 % par rapport à 2006, suite à la mise en place des exonérations spécifiques dans le secteur des services à la personne. Ainsi, le taux d'exonération apparent du secteur associatif (rapport entre exonérations et masse salariale) est de 7,5 % en 2007, soit de 2 points supérieur à celui du secteur concurrentiel hors associations.

Cette étude a été réalisée à la suite d'une coopération avec l'association « Recherches & Solidarités » (auparavant CERPHI), avec lequel l'ACOSS collabore depuis maintenant trois ans. Leur rapport « La France associative en mouvement » est paru le 21 Octobre 2008. L'étude présentée ici porte sur un champ légèrement différent de celui retenu par Recherche et solidarités: il se limite au régime général (hors MSA), au secteur concurrentiel, et intègre les congrégations.

¹ Source : *La France associative en mouvement – Recherches & Solidarités* – Octobre 2008.

Les évolutions de l'emploi et de la masse salariale restent dynamiques dans le secteur associatif

En 2007, environ 169 000 établissements associatifs (représentant 146 000 entreprises) ont employé 1,6 million de salariés (*tableau 1*). Cet effectif a augmenté de 2,5 % en moyenne annuelle entre 2006 et 2007 (40 000 emplois). En comparaison, l'emploi dans le secteur privé - hors associations - a progressé de 1,5 % (*tableau 2*).

Dans le même temps, la masse salariale du secteur associatif a augmenté de près de 5,3 %. Le salaire moyen par tête (SMPT) s'établit en 2007 à 1 500€ par mois, soit 700€ de moins que le niveau moyen de l'ensemble du secteur privé hors associations. Cette différence s'explique principalement par le fait que les emplois à temps partiels ou de courte durée sont plus fréquents dans le secteur associatif, notamment dans le secteur du sport, des loisirs, ainsi que dans celui de l'aide à domicile.

Cette notion de salaire moyen par tête peut parfois masquer des situations individuelles plus proches d'un travail à temps plein : dès lors que des éducateurs sportifs, des professeurs de danse ou de musique, par exemple, cumulent plusieurs emplois à temps partiels dans deux ou trois associations différentes.

Sur la période 1997 à 2007, le nombre d'établissements employeurs du secteur associatif a augmenté de 16 %. L'effectif salarié des associations s'est accru à un rythme plus soutenu que celui de l'ensemble des établissements privés (plus de 323 000 embauches dans le domaine associatif en 11 ans) : +24,4 % d'augmentation contre +15,6 % pour le secteur privé hors associations. Les associations ont d'ailleurs contribué à hauteur de 0,1 point à l'augmentation de l'emploi dans le secteur privé en 2007. La masse salariale a augmenté entre 1997 et 2007 de 56,9 % pour le secteur associatif contre 48,9 % pour le secteur privé.

Bien qu'il ait progressé de plus de 26 %, le salaire moyen par tête a augmenté à un rythme un peu plus lent que celui du secteur privé déduction faite des associations (+28,8 %).

Tableau 1 : Masse salariale, emploi, salaire moyen par tête du secteur associatif

	Niveau 2007	Evolution en moyenne annuelle (en %)										Evolution 1997 / 2007
		1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Nombre d'établissements	168 893	3,2	2,6	2,2	1,4	0,7	-0,3	-1,6	1,9	2,7	2,1	16,0
Masse salariale (en millions d'€)	29 655	4,5	4,3	4,2	4,9	5,7	4,8	3,8	3,5	5,1	5,3	56,9
Emploi (en milliers de salariés)	1 648	-0,3	3,1	3,0	2,8	3,3	2,8	1,5	1,6	1,6	2,5	24,4
Salaire moyen par tête (par mois, en €)	1 500	4,9	1,1	1,2	2,0	2,3	1,9	2,2	1,8	3,3	2,7	26,1

Source : Acoff - Urssaf

Tableau 2 : Masse salariale, emploi, salaire moyen par tête du secteur privé hors associations

	Niveau 2007	Evolution en moyenne annuelle (en %)										Evolution 1997 / 2007
		1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Nombre d'établissements	1 796 412	2,7	1,1	1,3	0,7	-0,1	0,3	1,5	1,7	1,8	1,3	13,0
Masse salariale (en millions d'euros)	432 562	4,4	4,2	6,4	6,0	2,9	1,7	2,8	3,3	4,3	4,8	48,9
Emploi (en milliers de salariés)	16 388	0,6	2,7	4,3	3,3	0,6	-0,2	0,2	0,5	1,1	1,5	15,6
Salaire moyen par tête (par mois, en €)	2 200	3,8	1,5	2,0	2,7	2,2	1,8	2,6	2,7	3,1	3,2	28,8

Source : Acoff - Urssaf

Tableau 3 : Masse salariale, emploi, salaire moyen par tête du secteur privé global

	Niveau 2007	Evolution en moyenne annuelle (en %)										Evolution 1997 / 2007
		1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Nombre	1 965 305	2,7	1,3	1,4	0,8	0,0	0,3	1,2	1,7	1,9	1,3	13,3
Masse salariale (en millions d €)	462 216	4,4	4,2	6,2	6,0	3,0	1,9	2,9	3,3	4,3	4,8	49,4
Emploi (en milliers de salariés)	18 036	0,5	2,7	4,1	3,3	0,9	0,1	0,3	0,6	1,2	1,6	16,3
Salaire moyen par tête (par mois, en €)	2 136	3,9	1,4	2,0	2,6	2,2	1,8	2,6	2,6	3,1	3,2	28,4

Source : Acoff – Urssaf

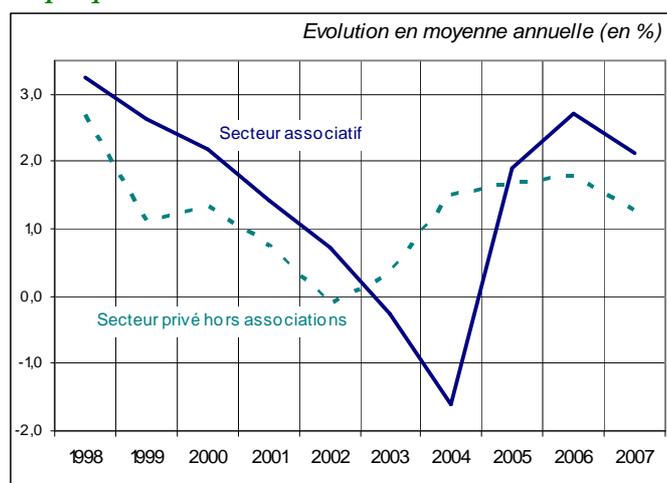
Entre 1997 et 2002, la croissance du nombre d'employeurs dans le secteur associatif est restée dynamique, probablement liée à la création des Emplois Jeunes. En 2003 et 2004, le nombre d'associations diminue respectivement de 0,3 % et 1,6 % en lien avec la suppression des emplois jeunes. En effet, certaines associations sont devenues employeuses avec la mise en place de ces contrats et ont arrêté de l'être depuis leur suppression. L'année 2005 se caractérise par un rebond du nombre d'employeurs (+1,9 %) qui se poursuit en 2006 (+2,7 %), conséquence probable de la reprise économique et de l'entrée en vigueur du Chèque Emploi Associatif (*graphique 1*). En 2007, il progresse plus modérément.

L'effectif salarié des associations a connu des taux de croissance supérieurs à 2,5 % entre 1998 et 2003, années pendant lesquelles le dispositif des Emplois Jeunes était en place. A partir de 2003, les taux de croissance restent positifs, mais plus modérés (*graphique 2*). Par rapport au secteur privé hors secteur associatif, l'emploi dans les associations évolue plus fortement chaque année sur toute la période. Le secteur privé connaît par ailleurs un ralentissement marqué de ces effectifs en 2003 (0,2 %) compensé par le fort dynamisme de l'emploi dans les associations (2,8 %).

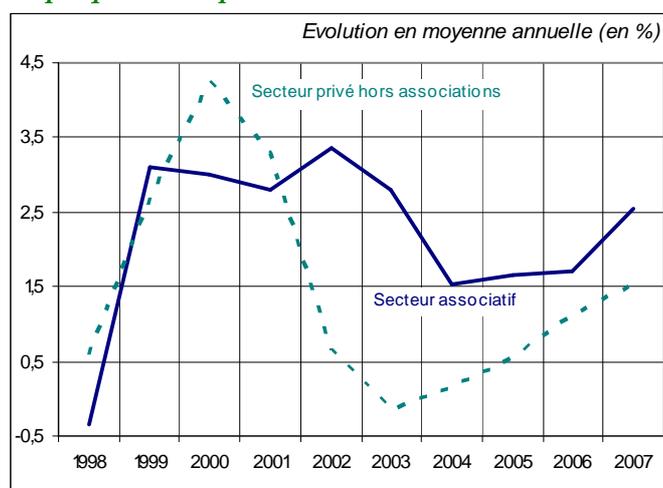
La croissance de la masse salariale distribuée par le secteur associatif (*graphique 3*) accélère progressivement de 1998 à 2002 compte tenu de l'augmentation de l'effectif salarié. Elle ralentit ensuite jusqu'en 2005 pour connaître une nouvelle accélération à partir de 2006.

L'évolution du salaire moyen par tête (*graphique 4*) suit globalement celle du SMPT du secteur privé avec un peu de retard.

Graphique 1: Nombre d'établissements

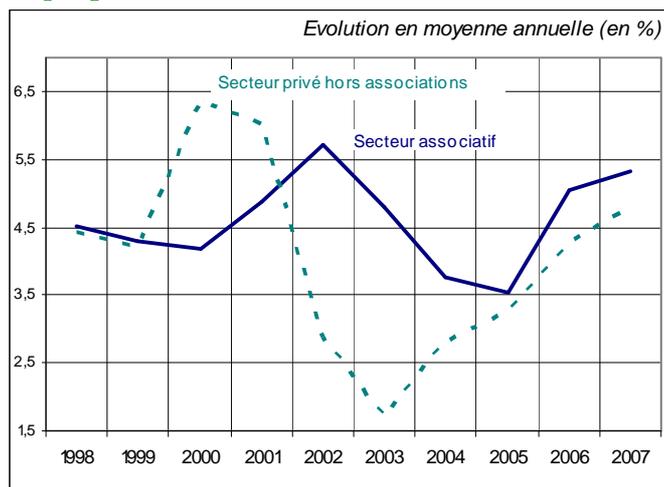


Graphique 2 : Emploi

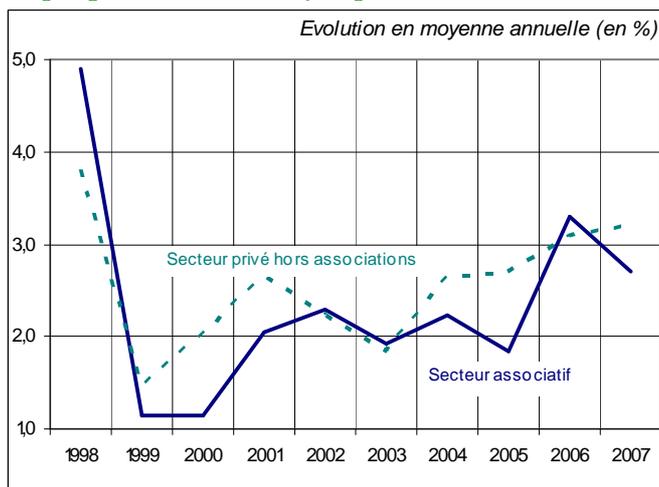


Source : Acoff – Urssaf

Graphique 3: Masse salariale



Graphique 4 : Salaire moyen par tête (SMPT)

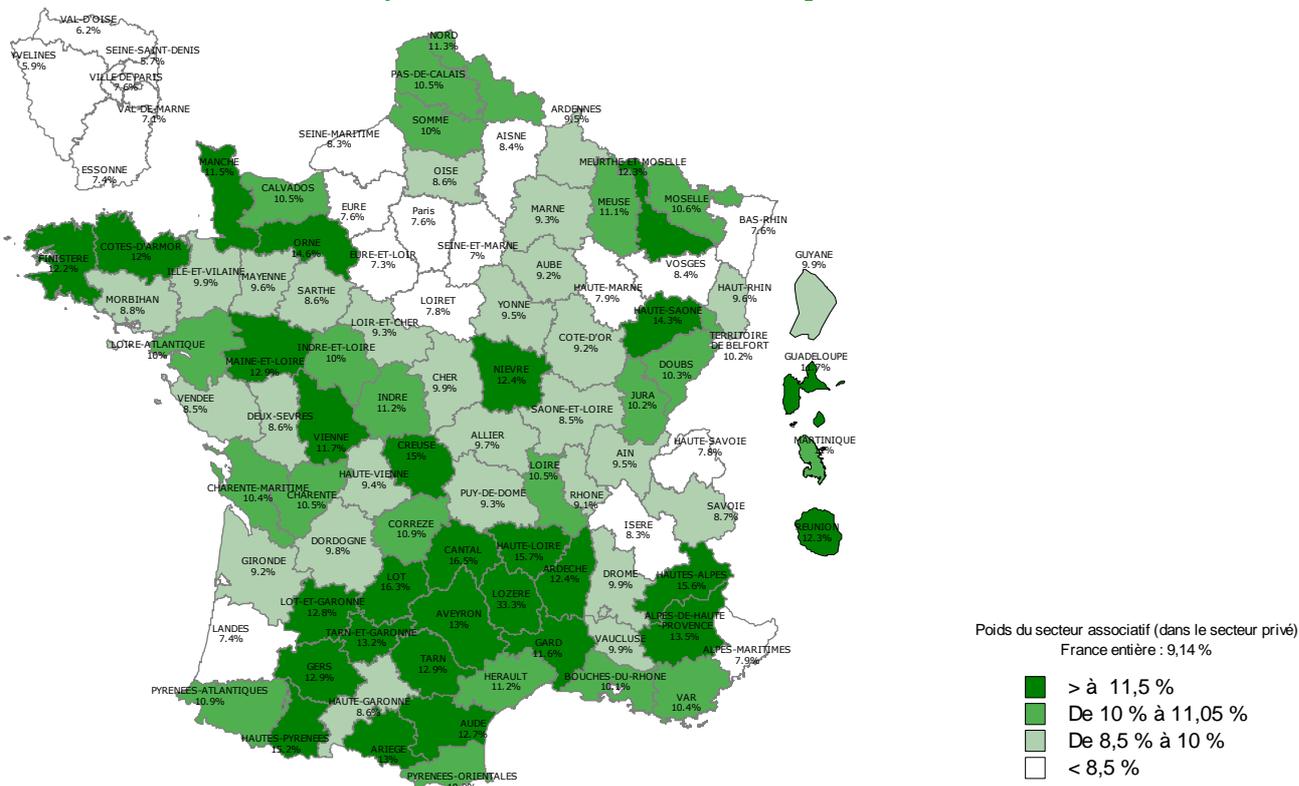


Source : Acoff – Urssaf

En 2007, le secteur associatif représente 8,6 % de l'ensemble des établissements privés, 6,4 % de la masse salariale et 9,1 % de l'effectif correspondant. La répartition est inégale sur le territoire (*carte*).

Les départements qui présentent une part importante du secteur associatif dans le secteur concurrentiel, en termes d'effectifs et donc en termes de masse salariale versée, sont en majorité des départements situés au Sud. Au niveau national, près d'un salarié sur dix travaille dans le secteur associatif. Certains départements, essentiellement ruraux, enregistrent une forte proportion : la *Lozère* avec un salarié sur trois (33,3 %), le *Cantal* (16,5 %), le *Lot* (16,3 %), la *Haute Loire* (15,7 %), les *Hautes Alpes* (15,6 %), les *Hautes Pyrénées* (15,1 %), la *Creuse* (14,9 %), l'*Orne* (14,6 %), et la *Haute Saône* avec 14,3 %. A l'inverse, dans les départements plus urbains - notamment franciliens, la part de l'emploi associatif dans le secteur privé est beaucoup moins importante. Cela ne signifie pas que les associations y sont peu présentes, mais qu'elles constituent un enjeu moindre.

Carte : Poids du secteur associatif dans l'économie (en termes d'emploi)



Encadré : Le Chèque Emploi Associatif (CEA)

Le Chèque Emploi Associatif est une mesure de simplification visant à faciliter l'embauche et les formalités des employeurs du domaine associatif. Il concerne les associations ayant au plus trois salariés en équivalent temps plein (effectif calculé en moyenne de l'année). Sont donc particulièrement visés les employeurs modestes. Le CEA a été institué par la loi n° 2003-442 du 19 mai 2003 et le Décret n° 2004-370 du 27 avril 2004. Après une expérimentation dans quelques départements, il a été étendu à tout le territoire à partir du 1^{er} juillet 2004.

Le CEA est destiné aux associations d'au plus 3 Equivalents Temps Plein⁽¹⁾. Plus de 30 000 établissements ont utilisé le CEA en 2007 au moins une fois, soit plus d'une association sur 5 si on se limite aux entreprises de moins de 20 salariés. Le nombre de salariés et la masse salariale connaissent un fort accroissement depuis 2004. La masse salariale du CEA représente en 2007 plus de 2 % de la masse salariale totale des associations de moins de 20 salariés.

Année	Nombre d'établissements avec au moins 1 VS	Taux de croissance	Nombre d'entreprises de moins de 20 salariés « potentiel »	Part du nombre d'établissements utilisant le CEA sur ceux potentiels	Part du nombre d'établissements utilisant le CEA sur le total des associations	Nombre de salariés	Taux de croissance	Masse salariale (en milliers d'€)	Taux de croissance	Masse salariale (en millions d'€) de moins de 20 salariés	Part de la MS du CEA sur MS totale des associations de moins de 20 salariés	Part de la MS du CEA sur MS totale des associations
2004	5 316		124 237	4,3 %	3,9 %	10 203		9 228		7 619	0,12 %	0,04 %
2005	16 814	216,3 %	126 440	13,3 %	12,0 %	38 938	281,6 %	66 720	623,0 %	7 762	0,86 %	0,25 %
2006	24 791	47,4 %	129 992	19,1 %	17,3 %	59 785	53,5 %	131 140	96,6 %	8 194	1,60 %	0,47 %
2007	30 322	22,3 %	132 620	22,9 %	20,7 %	74 391	24,4 %	182 698	39,3 %	8 603	2,12 %	0,62 %

Le taux de recours au CEA (nombre d'établissements utilisant le CEA sur ceux qui potentiellement pourraient l'utiliser) par secteur d'activité montre une certaine disparité. En effet, les associations sportives utilisent pour 28 % d'entre elles le CEA. Le secteur de l'éducation a, quant à lui, un taux de recours de plus de 20 % et les associations dites de « Loisirs » qui comprennent les activités artistiques, audiovisuelles, de spectacle mais aussi toutes les autres formes d'activités de loisirs ont un taux de recours de près de 20 %.

Secteur d'activité	Recours au CEA
Education	20,4 %
Santé	9,5 %
Activités sportives	28,3 %
Services aux entreprises	7,9 %
Social	14,6 %
Loisirs	19,8 %
HCR	14,3 %
Associations NCA	26,9 %
Autres	14,7 %

(1) Les données issues des bordereaux récapitulatifs ne permettent pas de compter les effectifs en ETP : elles comptent les nombres de salariés inscrits en fin de période. Une association peut donc avoir inscrit 12 salariés, mais n'avoir que 3 salariés en ETP si chacun d'eux travaille à quart-temps. En l'absence d'informations sur les effectifs par rapport au seuil de 3 ETP, on a retenu à titre conventionnel comme mesure du potentiel les entreprises jusqu'à 19 salariés (personnes physiques).

Les petites structures sont prédominantes

En 2007, comme en 1997, les établissements associatifs sont en majorité de petites structures. En effet plus de 70 % des établissements employeurs comptent moins de 5 salariés et concentrent 10 % des effectifs salariés de l'ensemble du secteur. 75 % des entreprises comptent moins de 5 salariés en 2007.

A l'inverse, 1,2 % des employeurs associatifs emploient 100 salariés et plus et représentent 26,1 % des effectifs. Il s'agit essentiellement d'associations situées dans le secteur de la santé et dans le secteur social, notamment dans des réseaux de renommée nationale comme par exemple *la Croix Rouge*, *l'Association des Paralysés de France*, *l'AFPA*. A elles trois, ces associations regroupent une grande part des établissements comme des effectifs.

Plus de 15 % des salariés du secteur associatif travaillent dans des associations de taille moyenne employant entre 10 et 49 salariés.

Globalement, comme dans le secteur concurrentiel, le salaire moyen augmente avec la taille de l'association : 1 160 € pour les associations de moins de 3 salariés à environ 1 600 € pour celles de 100 salariés et plus.

Tableau 4 : Emploi et salaire par tranche de taille en 2007

Tranche d'effectif de l'établissement	Nombre d'établissements	Structure (en %)	% cumulés	Masse salariale 2007 (en millions d'€)	Structure (en %)	Emploi 2007 (en milliers)	Structure (en %)	Tranche d'effectif de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Structure (en %)	Nombre d'établissements	Emploi 2007 (en milliers)	Masse salariale 2007 (en millions d'€)	SMPT 2007
0 à 2	97 622	57,8	57,8	1 227	4,1	76	4,6	0 à 2	90 752	62,0	91 863	70	981	1 159
3 à 5	23 137	13,7	71,5	1 546	5,2	94	5,7	3 à 5	19 766	13,5	20 494	84	1 260	1 254
6 à 9	14 923	8,8	80,3	2 087	7,0	117	7,1	6 à 9	11 839	8,1	12 553	94	1 576	1 396
10 à 19	14 207	8,4	88,7	3 744	12,6	203	12,3	10 à 19	10 263	7,0	11 613	149	2 591	1 449
20 à 49	12 095	7,2	95,9	7 209	24,3	393	23,8	20 à 49	8 345	5,7	10 959	269	4 724	1 466
50 à 99	4 824	2,9	98,8	6 119	20,6	334	20,3	50 à 99	3 077	2,1	53 81	213	3 802	1 485
100 et plus	2 085	1,2	100,0	7 723	26,0	430	26,1	100 et plus	2 281	1,6	16 030	767	14 720	1 599
Total	168 893	100,0		29 655	100,0	1 648	100,0	Total	146 323	100,0	168 893	1 648	29 655	1 500

Source : Acoff – Urssaf

Tableau 5 : Emploi et salaire par tranche de taille en 1997

Tranche d'effectif de l'établissement	Nombre d'établissements	Structure (en %)	% cumulés	Masse salariale 1997 (en millions d'€)	Structure (en %)	Emploi 1997 (en milliers)	Structure (en %)	Tranche d'effectif de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Structure (en %)	Nombre d'établissements	Emploi 1997 (en milliers)	Masse salariale 1997 (en millions d'€)	SMPT 1997
0 à 2	95 353	65,5	65,5	873	4,6	77	5,8	0 à 2	88 098	68,4	89 047	72	693	806
3 à 5	19 494	13,4	78,9	1 069	5,7	86	6,5	3 à 5	16 733	13,0	17 596	78	921	980
6 à 9	10 178	7,0	85,9	1 430	7,6	104	7,9	6 à 9	8 232	6,4	9 004	88	1 192	1 134
10 à 19	9 412	6,5	92,3	2 173	11,5	158	11,9	10 à 19	7 160	5,6	8 556	121	1 624	1 121
20 à 49	8 062	5,5	97,9	4 747	25,1	326	24,6	20 à 49	5 768	4,5	8 081	235	3 330	1 180
50 à 99	2 180	1,5	99,4	3 460	18,3	237	17,9	50 à 99	1 550	1,2	3 651	149	2 220	1 241
100 et plus	899	0,6	100,0	5 152	27,3	338	25,5	100 et plus	1 243	1,0	9 643	554	8 924	1 342
Total	145 578	100,0		18 904	100,0	1 324	100,0	Total	128 784	100,0	145 578	1 324	18 904	1 189

Source : Acoff – Urssaf

Tableau 6 : Evolution de la masse salariale et de l'emploi par secteur détaillé d'activité économique

SECTEURS	Masse salariale				Effectifs moyens				SMPT moyen	
	2007		Evolution en moyenne annuelle (en %)		2007		Evolution en moyenne annuelle (en %)		2007	Evolution en moyenne annuelle (en %)
	En millions d'euros	En %	2006	2007	En milliers	En %	2006	2007	En €	2007
Education	3 661	12,3	2,8	3,2	195	11,8	-0,7	0,8	1 567	2,4
Santé	3 528	11,9	3,6	3,4	129	7,9	0,4	0,8	2 270	2,6
Activités sportives	910	3,1	5,2	5,9	68	4,1	2,0	2,8	1 113	3,0
Services aux entreprises	1 035	3,5	2,4	3,6	57	3,4	-0,2	0,5	1 522	3,0
Aide à domicile	1 674	5,6	11,6	12,0	140	8,5	5,5	5,6	993	6,1
Accueil des enfants en difficulté	831	2,8	4,2	3,9	36	2,2	1,8	1,1	1 949	2,9
Accueil des enfants handicapés	1 447	4,9	3,4	3,8	70	4,2	1,0	0,8	1 728	3,1
Aide des personnes handicapées	1 779	6,0	4,8	6,1	93	5,7	2,2	2,9	1 591	3,1
Accueil des personnes âgées	1 416	4,8	6,7	6,8	72	4,4	3,7	3,8	1 636	2,9
Aide par le travail	1 712	5,8	4,7	5,5	122	7,4	1,8	2,8	1 166	2,6
Crèches, garderies	449	1,5	6,1	4,1	29	1,8	2,1	2,0	1 285	2,0
Autres hébergements sociaux	470	1,6	6,3	7,6	24	1,5	2,4	4,5	1 610	3,0
Autres formes d'action sociale sans hébergement	3 592	12,1	6,3	6,3	207	12,6	2,0	2,7	1 446	3,5
Social	13 370	45,1	6,0	6,4	794	48,2	2,6	3,1	1 404	3,2
Activités audiovisuelles	88	0,3	7,0	6,0	5	0,3	3,8	3,1	1 515	2,9
Activités artistiques	569	1,9	8,6	7,1	42	2,6	7,3	6,6	1 122	0,5
Activités de spectacle	235	0,8	1,6	1,9	17	1,0	-3,3	0,3	1 137	1,6
Autres	179	0,6	6,7	2,7	12	0,7	1,8	2,4	1 229	0,3
Loisirs	1 071	3,6	6,5	5,1	76	4,6	3,5	4,2	1 167	0,9
HCR	605	2,0	1,0	2,4	34	2,1	-1,9	-0,9	1 481	3,3
Organisations patronales	224	0,8	0,2	2,8	7	0,4	-5,5	-0,9	2 866	3,7
Organisations religieuses	211	0,7	4,2	4,6	13	0,8	0,6	2,0	1 336	2,6
Recherche	179	0,6	1,7	2,6	6	0,4	-2,5	-0,4	2 485	3,0
Organisations associatives non classées ailleurs (n.c.a)	4 012	13,5	7,0	6,8	231	14,0	2,5	4,0	1 446	2,7
Organisations professionnelles	70	0,2	5,1	2,7	2	0,1	1,1	0,0	2 654	2,7
Agriculture	18	0,1	8,3	11,1	1	0,1	-0,6	9,2	1 453	1,8
Autres (agence de voyages, syndicats de salariés, organisations politiques)	761	2,6	4,4	3,9	34	2,1	0,5	0,9	1 854	3,0
Total	29 655	100,0	5,1	5,3	1 648	100,0	1,7	2,5	1 500	2,7

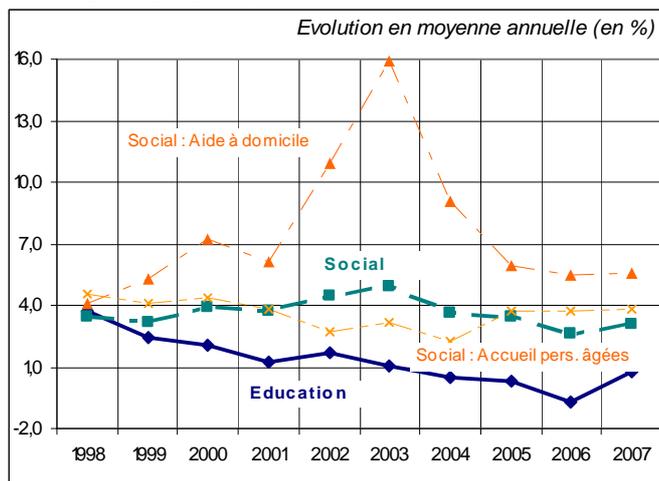
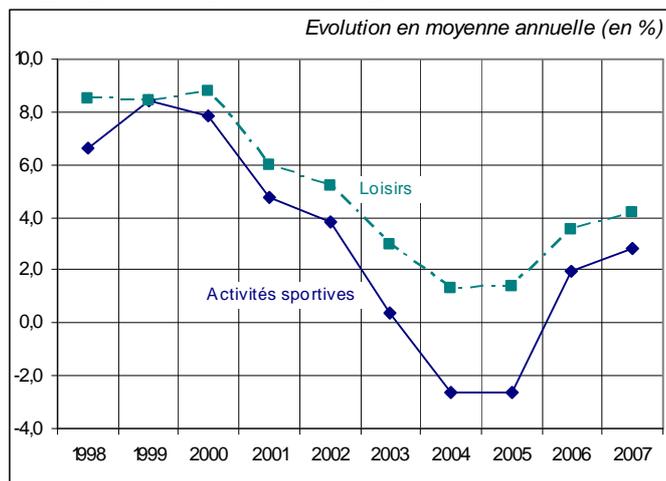
Source : Acoff - Urssaf

Les secteurs de la santé, de l'action sociale et de l'éducation regroupent plus des 2/3 de l'effectif salarié. Ils se caractérisent par des salaires moyens plus élevés que la moyenne du secteur, ce qui peut s'expliquer par la nécessité d'un personnel plus qualifié (médecins, enseignants, etc.) et un fractionnement des temps : 2 270€ / par mois en moyenne pour un salarié associatif œuvrant dans le secteur de la santé, 1 949€ pour l'accueil des enfants en difficulté et 1567€ dans l'éducation.

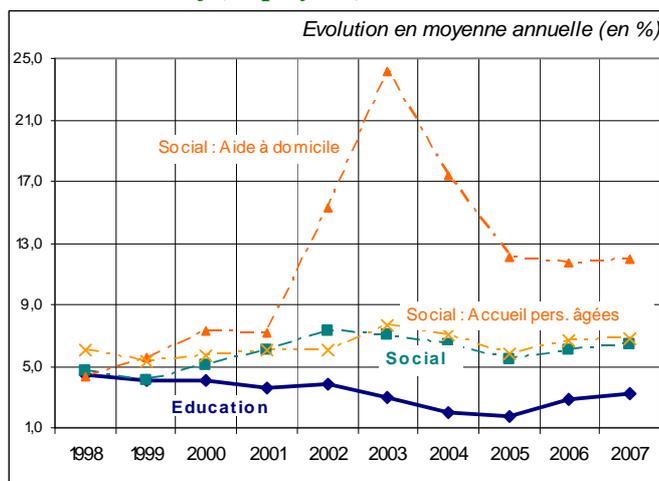
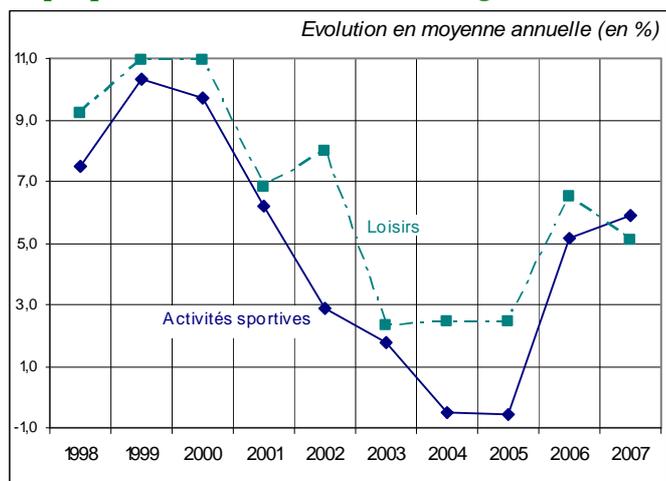
Les associations qui ont recours traditionnellement à des emplois saisonniers, à temps partiel ou des emplois peu qualifiés affichent quant à elles des salaires mensuels relativement faibles : en moyenne 993€ pour les aides à domicile, 1 113€ pour les activités sportives, 1 122€ pour les activités artistiques et 1 137€ pour celles de spectacles.

Compte tenu du fort accroissement ces dernières années des services d'aide à la personne, de l'éducation, des activités sportives et des loisirs, il est intéressant d'examiner l'évolution moyenne annuelle de ces secteurs d'activités. En revanche, il n'est pas possible de réaliser la même démarche sur les autres secteurs d'activités compte tenu du poids important des associations dites « non classées ailleurs ». Les loisirs et les activités sportives suivent des évolutions comparables avec un ralentissement entre 1998 et 2005 puis un rebond en 2006. Le développement des services à la personne a permis au secteur de l'aide à domicile de connaître des taux de croissance de l'emploi supérieurs à 4 % par an depuis 1998.

Graphique 5: Emploi dans les grands secteurs du secteur associatif (employeur) de 1997 à 2007



Graphique 6: Masse salariale dans les grands secteurs du secteur associatif (employeur) de 1997 à 2007



Source : AcoSs - Urssaf

Le taux d'exonération apparent du secteur associatif est de 2 points plus élevé que dans le secteur concurrentiel

En 2007, le montant des cotisations exonérées dont bénéficie le secteur associatif concurrentiel s'élève à 2 milliards d'euros. Ce montant représente 10,5 % des 19 milliards d'exonérations des entreprises du secteur concurrentiel. Il est en augmentation de 11 % par rapport à 2006, à la suite de la mise en place des exonérations spécifiques dans le secteur des services à la personne.

Le taux d'exonération apparent du secteur associatif (rapport entre exonérations et masse salariale) est de 7,5 % en 2007, soit de 2 points supérieur à celui du secteur concurrentiel hors associations.

Tableau 7 : Evolution du montant des cotisations exonérées, du taux d'exonération et des établissements bénéficiant d'exonérations dans le secteur associatif de 2000 à 2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cotisations exonérées (en millions d'euros)	1 308	1 543	1 641	1 662	1 592	1 654	1 916	2 123
<i>Evolution</i>		17,9 %	6,3 %	1,3 %	-4,2 %	3,9 %	15,8 %	10,8 %
Taux d'exonération	6,4 %	7,2 %	7,3 %	7,0 %	6,5 %	6,5 %	7,2 %	7,5 %
<i>Evolution (en point)</i>		0,8	0,1	-0,3	-0,5	0,0	0,7	0,3
Etablissements bénéficiant d'exonérations (en milliers)	114	114	115	115	105	109	116	123
<i>Evolution</i>		0,0 %	0,7 %	0,5 %	-9,4 %	4,6 %	5,6 %	6,0 %

Source : AcoSS – Urssaf

Les mesures d'exonération se décomposent en 4 catégories : les mesures générales d'encouragement à la création d'emploi, les mesures en faveur de publics particuliers (jeunes, chômeurs de longue durée), les mesures liées à l'aménagement du territoire et les mesures en faveur de l'emploi à domicile.

En 2007, les associations recourent surtout aux mesures en faveur de l'emploi à domicile, et à celles en faveur des publics particuliers. 50 % des montants des exonérations relèvent de ces mesures en 2007 (tableau 8).

La part des mesures générales d'encouragement à la création d'emplois (dont l'exonération dite « Fillon » constitue la plus grande partie) est en revanche plus faible pour les associations que celle constatée pour le secteur concurrentiel (41 % contre 87 %).

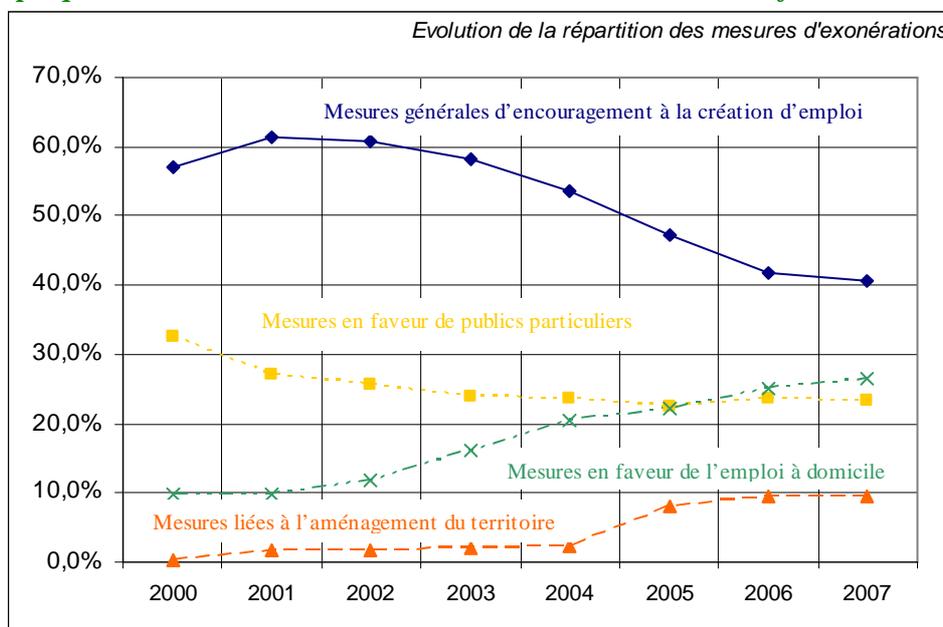
Tableau 8 : Répartition des cotisations exonérées par mesures d'exonération dans le secteur associatif et le secteur concurrentiel

Libellés agrégés (en 2007)	Répartition du secteur associatif (en %)	Répartition du secteur concurrentiel (en %)
Mesures générales d'encouragement à la création d'emploi	40,7	86,6
Mesures en faveur de publics particuliers	23,4	6,8
Mesures liées à l'aménagement du territoire	9,6	6,3
Mesure en faveur de l'emploi à domicile	26,4	0,3
Autres	-	0,1
Total	100,0	100,0

Source : AcoSS – Urssaf

Depuis 2001, il faut noter une baisse de la part des mesures générales d'encouragement à la création d'emploi, au profit des mesures en faveur de l'emploi à domicile. La hausse de la part de ces dernières est expliquée par la mise en place d'exonérations spécifiques à destination des prestataires de services à la personne prévues par le plan Borloo. L'augmentation de la part des mesures liées à l'aménagement du territoire en 2004 reflète sans doute quant à elle l'extension des zones franches à partir de cette date.

Graphique 7: Les mesures d'exonérations dans le secteur associatif de 2000 à 2007



Source : Acoff – Urssaf

Le « turnover » des entreprises associatives employeuses

Quelle que soit la cohorte d'associations nouvellement employeuses considérée, entre 12 et 16,5 % des associations nouvellement employeuses une année ne le sont plus l'année suivante. Autour de 10 % perdent ce statut d'employeur au cours de la deuxième année. Les cohortes les plus anciennes (1998 à 2000) restent employeuses à plus de 42 %.

Tableau 9 : « Turnover » des associations employeuses selon l'année de création

Année	Total créées	Disparition par année									Survivantes
		1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
1998	14 997	12,6 %	10,3 %	7,3 %	5,5 %	4,9 %	6,2 %	3,9 %	3,4 %	3,6 %	42,3 %
1999	14 011		11,9 %	9,7 %	7,4 %	5,5 %	5,9 %	7,7 %	4,1 %	3,5 %	44,4 %
2000	12 832			15,0 %	10,7 %	7,4 %	7,4 %	5,0 %	6,9 %	4,3 %	43,3 %
2001	11 598				16,5 %	9,3 %	8,1 %	5,9 %	5,9 %	6,5 %	47,8 %
2002	10 128					12,8 %	10,9 %	7,5 %	6,4 %	5,7 %	56,7 %
2003	8 228						13,8 %	10,1 %	7,4 %	7,0 %	61,7 %
2004	7 472							13,1 %	9,3 %	8,1 %	69,4 %
2005	10 970								12,5 %	11,4 %	76,0 %
2006	11 739									14,0 %	86,0 %

Si l'on s'intéresse à la cohorte 2000 par secteur d'activité, il apparaît que les associations sportives devenues employeuses en 2000 sont pour plus de la moitié toujours présentes en 2007.

Une association de loisirs sur cinq n'emploie plus dès la première année, mais près de 42 % de ces associations nouvellement employeuses en 2000 le sont encore en 2007.

Les associations relevant des activités sociales sont pour 60 % d'entre elles toujours employeuses en 2007. Toutefois, le nombre d'associations dans ce secteur étant plus faible, ce pourcentage apparaît moins pertinent.

Ces résultats concernant la cohorte des associations nouvellement employeuses en 2000 sont certainement sensibles à la mesure Emplois Jeunes.

Tableau 10 : Taux de survie des associations devenues employeur en 2000 selon le secteur

Secteur	Créations 2000	Disparition par année							Restent vivantes
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
Education	592	8,8 %	10,5 %	9,3 %	6,9 %	4,2 %	6,3 %	4,6 %	49,5 %
Social	727	7,0 %	9,1 %	5,8 %	4,8 %	3,4 %	5,1 %	4,4 %	60,4 %
Loisirs	2 333	19,5 %	9,7 %	7,7 %	6,4 %	4,8 %	5,4 %	4,6 %	41,9 %
Sport	2 847	6,8 %	8,0 %	6,1 %	5,5 %	6,2 %	10,5 %	4,9 %	52,1 %
Autre	6 333	18,5 %	12,4 %	7,9 %	8,9 %	4,9 %	6,2 %	3,9 %	37,4 %
Total	12 832	15,0 %	10,7 %	7,4 %	7,4 %	5,0 %	6,9 %	4,3 %	43,3 %

Méthodologie : l'étude du « turnover » des entreprises associatives s'est fait à partir du numéro SIREN (ce ne sont plus les établissements qui sont étudiés mais les entreprises pour éviter de perdre les établissements lorsque ceux-ci changent d'adresse). L'étude s'est faite par cohorte. La cohorte 2000 correspond aux entreprises associatives devenues employeur pour la première fois au cours de l'année 2000. Elles sont notées comme ayant disparu en 2000 quand elles ne sont plus employeuses en 2001. La notion de création est employée quand l'association devient employeur. Celle de disparition est employée lorsque l'association n'emploie plus de salarié.

Encadré : Source et méthodologie

Le champ de l'étude couvre l'ensemble des associations employeurs du secteur privé exerçant leur activité en France (Métropole et DOM). Le secteur privé est également appelé secteur concurrentiel.

Les données d'effectifs et de masse salariale sont issues de la base *Sequoia* (Système pour l'étude quantitative et l'observation des assiettes) et concernent le seul secteur privé. Les employeurs du régime général déclarent leurs cotisations sociales aux Urssaf à l'aide du Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC) sur lesquels ils portent les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements ainsi que leurs effectifs.

L'assiette salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est à dire le salaire de base auquel s'ajoutent les compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

L'effectif salarié figurant sur les BRC est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail.

L'effectif moyen trimestriel est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre. L'effectif moyen annuel est la moyenne des effectifs moyens trimestriels.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale annuelle à l'effectif annuel moyen puis divisé par douze pour obtenir une grandeur mensuelle.

Ne sont pris en compte que les établissements actifs du secteur privé autrement dit les comptes avec une masse salariale strictement positive sur l'année examinée.

Un établissement est comptabilisé à partir du moment où il est présent au moins une fois dans l'année. Ce résultat diffère de celui publié dans les ACOSS Stat sur la masse salariale et l'emploi du secteur privé dans la mesure où il s'agit d'une moyenne sur le nombre de trimestres renseignés.

Dans cette étude, on dénombre 1 965 305 établissements privés en 2007 contre 1 760 403 - chiffre publié dans l'Acoss stat n° 68 - août 2008 « la masse salariale et l'emploi du secteur privé en 2007 ».

Sont exclus de l'analyse les caisses de congés du BTP autrement dit des associations non représentatives du « monde associatif » dans la mesure où elles servent à rémunérer les congés des salariés du BTP.

Les associations employeurs retenues dans cette étude concernent les associations appartenant à la catégorie juridique de l'INSEE ci-dessous :

- 9210 : les associations non déclarées,
- 9220 : les associations déclarées,
- 9230 : les associations d'utilité publique,
- 9260 : les associations de droit local,
- 9221 : les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique »,
- 9222 : les associations intermédiaires,
- 9240 : les congrégations.

N'ont pas été retenus les fondations (9300), les groupements d'employeurs (9223) et les comités d'entreprises qui recouvrent des secteurs d'activités spécifiques (essentiellement des services fournis aux entreprises).

A l'exception des associations dites « non classées ailleurs » (code 913E) qui ne peuvent être différenciées (26,0 % des établissements, 14,0 % de l'emploi et 13,5 % de la masse salariale du secteur associatif en 2007), les associations employeurs sont ventilées en fonction de la nomenclature d'activité française de l'INSEE.

Le découpage par APE (NAF 700) a été réalisé de la manière suivante :

- Education : 801Z, 802A, 802C, 803Z, 804A, 804C, 804D
- Santé : 851A à 851L et 852Z
- Activités sportives : 926A et 926C
- Services aux entreprises : 741A à 748K
- Social – Aide à domicile : 853J
- Social – Accueil des enfants handicapés : 853A
- Social – Accueil des enfants en difficultés : 853B
- Social – Aide aux personnes handicapées : 853C
- Social – Accueil des personnes âgées : 853D
- Social – Aide par le travail : 853H
- Social – Crèches, garderies : 853G
- Social – Autres hébergements sociaux : 853E
- Social – Autres formes d'action sociale sans hébergement : 853K
- Loisirs – activités audiovisuelles : 921A à 922F
- Loisirs – activités artistiques : 923A
- Loisirs – activités de spectacles : 923B, 923D et 923K
- Loisirs – Autres : 924Z, 925A, 927A, 927C, 925C, 925E, 923F
- H et R – cantines et restaurants d'entreprises : 555A
- H et R – Hébergements de courte durée hors hôtels : 552A, 552C, 552E, 552F
- H et R – Autres (Hôtels, restaurants, cafés, traiteurs) : 551A, 551C, 551E, 553A, 553B, 554A, 554B, 554C, 555C, 555D
- Agences de voyages : 633Z
- Organisations patronales et consulaires : 911A
- Organisations professionnelles : 911C
- Organisations religieuses : 913A
- Recherches : 731Z, 732Z
- Organisations associatives non classées ailleurs (n.c.a.) : 913E
- Syndicats de salariés : 912Z
- Organisations politiques : 913C
- Agriculture : 011A, 011C, 011D, 011F, 011G, 012A, 012C, 012E, 012G, 012J, 013Z, 014A, 014B, 014D, 015Z, 020A, 020B, 020D, 050A, 050C
- Autres

ATTENTION :

Les syndicats de salariés codés par la forme juridique 8410 ne sont pas pris en compte dans le champ de l'étude.

En revanche, certaines associations prises en comptes dans l'analyse relèvent de l'activité économique 912Z intitulée « syndicats de salariés ».

Encadré : Du champ de l'économie sociale au champ des associations employeurs relevant du Régime Général

Sont comptabilisés les établissements (n° SIRET) du secteur concurrentiel ayant employé au moins un salarié, quelle que soit la durée, au cours de l'année examinée.

Au Régime Général, on dénombre 191 553 établissements en 2007 relevant de l'économie sociale. 88,2 % de ces établissements sont des associations employeurs, 6,3 % des coopératives et 3,4 % des Mutuelles.

La quasi-totalité des associations sont déclarées (94,4 %). Les associations de droit local et d'utilité publique représentent respectivement 2,2 % et 1,9 % des associations employeurs.

Les associations regroupent plus de 82,4 % des emplois salariés de l'économie sociale immatriculés au Régime Général. Viennent ensuite les coopératives avec 8,3 % de l'emploi et les mutuelles avec seulement 5,3 %.

Tableau 1 : Répartition des associations employeurs relevant du RG selon la catégorie juridique en 2007

	Nombre d'établissements	Structure (en %)	Masse salariale (en milliers d'€)	Structure (en %)	Emploi	Structure (en %)	SMPT (en €)
<i>Associations non déclarées (9210)</i>	483	0,3	115 557	0,3 %	5 103	0,3 %	1 887
<i>Associations déclarées (9220)</i>	159 402	83,2	26 053 081	65,9 %	1 452 999	72,7 %	1 494
<i>Associations d'utilité publique (9230)</i>	3 570	1,9	2 194 154	5,6 %	109 690	5,5 %	1 667
<i>Associations de droit local (9260)</i>	4 131	2,2	890 876	2,3 %	49 141	2,5 %	1 511
<i>Insertion par l'économie (9221)</i>	372	0,2	116 041	0,3 %	8 058	0,4 %	1 200
<i>Associations intermédiaires (9222)</i>	323	0,2	131 417	0,3 %	14 931	0,7 %	733
<i>Congrégations (9240)</i>	612	0,3	153 457	0,4 %	7 814	0,4 %	1 637
Sous total : Associations	168 893	88,2	29 654 582	75,1 %	1 647 736	82,4 %	1 500
Coopérative	11 975	6,3	4 900 587	12,4 %	166 484	8,3 %	2 453
Mutuelle	6 473	3,4	2 973 405	7,5 %	105 616	5,3 %	2 346
comite entreprise	2 865	1,5	335 075	0,8 %	13 967	0,7 %	1 999
Fondation	992	0,5	1 532 907	3,9 %	60 279	3,0 %	2 119
groupement d'employeurs	355	0,2	115 080	0,3 %	5 911	0,3 %	1 622
TOTAL	191 553	100,0	39 511 635	100,0 %	1 999 991	100,0 %	

Source : Acoff - Urssaf